déi Lénk

Luxembourg, le 12 octobre 2021

L'énergie est un droit fondamental.

Arrêter l'explosion des prix à la consommation.

Les prix de l'énergie explosent depuis des semaines et des mois. Depuis cette semaine, les clients de « Südenergie » (anciennement Sudgaz) savent ce que cette évolution des prix signifie concrètement: le tarif du gaz naturel a augmenté de ± 75 %, passant de 0,2985 €/m³ à 0,4935 €/m³ et les acomptes ont donc doublé dans la plupart des cas.

Les personnes les plus durement touchées sont celles qui n'ont pas les moyens d'isoler énergétiquement leur maison et qui disposent de systèmes de chauffage moins efficaces basés sur les combustibles fossiles. Les efforts insuffisants du gouvernement et les modèles mal adaptés pour soutenir la rénovation des bâtiments anciens rendent le gouvernement en partie responsable du fait que la population luxembourgeoise est peu préparée à cette explosion des prix.

Pour déi Lénk, il est inacceptable que les salariés paient la facture de cette double évolution. D'une part, l'approvisionnement en énergie privatisé est exposé à une spéculation et à une maximisation des profits incontrôlées, et d'autre part, la transition vers la production d'énergie renouvelable et une consommation moindre ne se fait que lentement et de manière socialement injuste. Le rôle de la spéculation dans la flambée des prix actuelle a été confirmé par le ministre de l'énergie, Claude Turmes : "Nous devons mettre fin au comportement extrêmement spéculatif de certains traders", a déclaré Claude Turmes cité dans la presse.

Pour déi Lénk, cela se traduit par l'exigence d'un plafonnement des prix de l'énergie avec effet immédiat afin de protéger les ménages de la spéculation. Cependant, comme cette mesure interviendrait trop tard, une prime supplémentaire unique et échelonnée devrait être distribuée à tous les ménages pour cet automne et cet hiver.

La hausse des prix du gaz, du fioul domestique, de l'essence et du diesel entraîne également une augmentation des recettes fiscales en raison des accises. Ces revenus plus élevés devraient donc revenir, de manière socialement échelonnée, à ceux qui ont le moins de ressources pour se préparer à ces fluctuations des prix de l'énergie. Nous préconisons une prime unique de 200 euros par habitant pour faire la soudure pendant les mois d'hiver pour tous les ménages qui relèvent du risque de pauvreté et une prime dégressive de 100 euros par habitant pour les ménages gagnant au maximum le revenu médian.

Selon déi Lénk, la fourniture d'énergie fait partie des services publics d'intérêt général. Chaque ménage doit avoir le droit à un quota de base d'énergie. La politique de tarification ne doit donc jamais conduire à ce que les gens n'aient pas ou peu accès à un approvisionnement énergétique de base. Toutefois, les entreprises à but lucratif ne garantissent pas ce droit. C'est pourquoi déi Lénk veut ramener l'approvisionnement en énergie sous la responsabilité du secteur public et principalement des municipalités.